



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 24 juin 2020

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

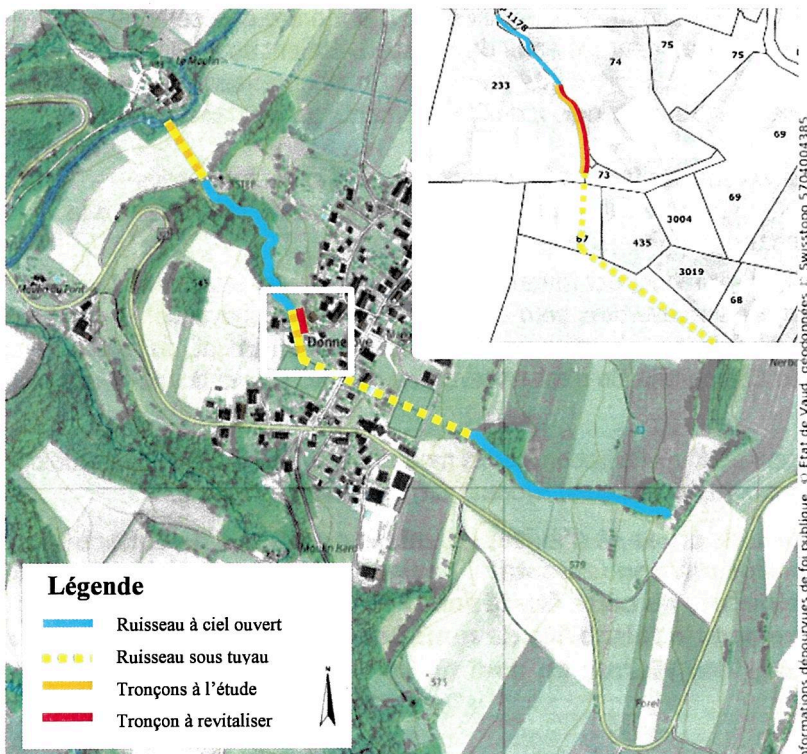
Préavis 04/2020

Demande de crédit pour l'étude de la rénovation d'un collecteur et remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau du Champ des Pierres

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, le préavis pour l'étude de la rénovation d'un collecteur et remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau du Champ des Pierres approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 17 juin 2020.

LOCALISATION



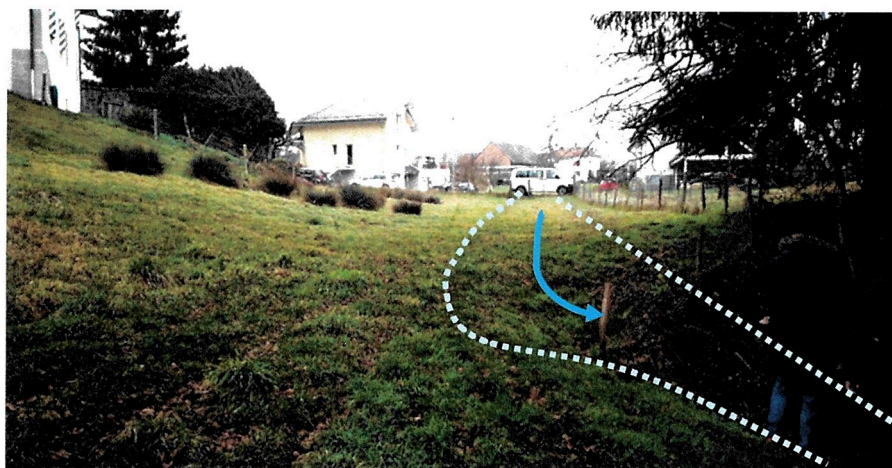
Le Ruisseau du Champ des Pierres prend sa source au sud-est du village et serpente dans un cordon boisé environ 400 m en amont du terrain de foot principal. Ensuite, il coule sous tuyau à travers le village jusqu'à la Menthue à l'exception d'un tronçon d'environ 340 m à ciel ouvert dans le cordon boisé entre l'ancienne cure et la STEP. Les tronçons à l'étude sont indiqués en orange sur la carte et en rouge celui à mettre à ciel ouvert.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Vue de l'emplacement du collecteur à changer (en jaune), entre les terrains de sport et le Chemin de Champ Christin (ILEX, avril 2019).



Vue de l'emplacement de la future remise à ciel ouvert du Ruisseau du Champ des Pierres en aval du Chemin de Champ Christin jusqu'au cordon boisé où il coule naturellement (ILEX, janvier 2020).



CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

En 2011, le rapport du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a montré que certains collecteurs d'eaux claires, dont ceux contenant les eaux du ruisseau, étaient sous-dimensionnés et devaient être renouvelés. En mai 2018, des fortes intempéries ont malheureusement confirmé cela en causant des inondations et des dégâts matériels à des lotissements privés dans le secteur concerné par cette future étude.

La Municipalité souhaite donc effectuer des travaux en remplaçant ces collecteurs sous-dimensionnés et envisage la réouverture du ruisseau sur une quarantaine de mètres entre le Chemin de Champ Christin et le cordon boisé en aval (cf. illustrations).

La DGE-Eau, section revitalisation/renaturation, par l'intermédiaire de MM. Olivier Stauffer et Joël Varidel, ont préavisé favorablement ce projet de réouverture, permettant un financement subventionné des études et de la réalisation du projet à hauteur de 95%. Le changement du collecteur en amont, du terrain de foot jusqu'à la traversée du Chemin de Champ Christin n'est en revanche, lui, pas subventionné (y compris la part d'études le concernant).

Ce projet de rénovation de collecteur et de revitalisation, certes modeste en linéaire, présente de multiples contraintes (foncier, affectation, topographie, acteurs, hydraulique) le rendant complexe.

Dans le but de gérer au mieux les crues et d'éviter les mises en charge de collecteurs ainsi qu'apporter une plus-value environnementale, paysagère et sociale à l'endroit de la remise à ciel ouvert, les objectifs de cette étude sont :

- **D'étudier préliminairement la faisabilité de remettre à ciel ouvert deux tronçons du Ruisseau du Champ des Pierres en aval du village de Donneloye (cf. carte « localisation ») ;**
- **De développer un projet de remise à ciel ouvert du ruisseau du Champ des Pierres sur une quarantaine de mètres et de renouvellement d'un collecteur jusqu'à la phase de mise à l'enquête publique.**

QUELS SONT LES COÛTS ET LE FINANCEMENT ?

Les coûts de cette étude s'élèvent à **CHF 40'000**. Ils comprennent environ CHF 5'000 d'honoraires non subventionnables car ils concernent strictement le collecteur à changer. **L'Etat de Vaud et la Confédération** financent les coûts restants (CHF 35'000) à hauteur de 95%, soit un solde à charge communale d'env. CHF 1'750. Le montant total à financer par la commune de **Donneloye est d'environ CHF 6'750**.

CONCLUSION :

la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le préavis No 04/2020 présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion et le rapport de la Commission ad'hoc
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide
d'accepter

la demande d'un crédit de CHF 7'000 pour l'étude de la rénovation d'un collecteur et remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau du Champ des Pierres, montant amorti par le compte de fonctionnement 2020 et payé par les liquidités communales.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier

la Boursière

F. Gavillet

Complément

Pourquoi remettre à ciel ouvert les ruisseaux ?

Des projets pour gérer les crues, encourager la biodiversité et améliorer le paysage

Pour des raisons légales. Depuis 2011 et l'entrée en vigueur de la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux, il n'est plus permis de remplacer des collecteurs dans lesquels coulent des cours d'eau (art. 38, LEaux, RS 814.20, du 24 janvier 1991). Ils doivent légalement être remis à ciel ouvert, notamment hors bâti.

Pour des raisons économiques. Le Canton et la Confédération subventionnent les projets de renaturation à hauteur de 95% (y compris études). C'est une opportunité à saisir, sachant qu'en cas du remplacement du collecteur, le 100% du coût serait à charge des communes.

Pour des raisons pratiques et d'entretien. Un ruisseau qui coule à l'air libre, ça se voit, et c'est bien là tout l'enjeu. Il s'agit de pouvoir surveiller le cours d'eau plus facilement et permettre de mieux gérer les crues.

Pour des raisons paysagères et biologiques. Les cours d'eau marquent notre paysage et abritent une multitude d'espèces, végétales et animales, qui sont parfois devenues rares.